

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Science Procurement Directorate/Direction de  
l'acquisition de travaux scientifiques  
11C1, Phase III  
Place du Portage  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> ENGINEERING AND MANUFACTURING SERV.	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6399-12DF50/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6399-12DF50	<b>Date</b> 2012-12-04
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$\$V-059-25087	
<b>File No. - N° de dossier</b> 059sv.W6399-12DF50	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-12-12</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Palmer, Heather	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 059sv
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6176 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**Le but de cette modification est de:**

- 1. Répondre aux questions posées par les fournisseurs**
- 2. Modifier l'annexe B Base de paiement**

**Partie 1****Questions 1-4**

Les questions suivantes se rapportent à l'énoncé des travaux, annexe A, paragraphe 4.2.

En raison de la nature des projets envisagés, pas plus de 20% des produits finis devront être fabriqués à l'extérieur des installations de l'entrepreneur.

1. EO 7.1: Est-il acceptable que le travail des fraiseuses à 5 axes peut-être fait par un tiers si l'usinage CNC est fait à l'interne?
2. EO 7.2: Est-il acceptable que le travail décharges électriques peut-être fait par un tiers, si la découpe au jet d'eau est fait à l'interne?
3. EO 7.4: Est-il acceptable que les techniques d'impression 3 D se fait par une tierce?
4. EO 7.5: Est-il acceptable que le moulage par l'injection se fait par une tierce?

**Réponse aux questions 1-4:**

En raison de la nature des travaux envisagés, les capacités de EO 7.1, 7.2, 7.4 et 7.5 doit être des capacités internes et non d'une tierce.

**La question suivante est liée à MR9**

Question 5. Est-ce que c'est acceptable que le soumissionnaire possède une licence commerciale armes à feu qui ne permet pas la possession et le stockage d'armes prohibées, mais permet ce qui suit:

- Le développement, la modification et / ou d'essai - feu sans restrictions
- Le développement, la modification et / ou d'essai - munitions
- Le développement, la modification et / ou d'essai - feu à autorisation restreinte
- Le développement, la modification et / ou d'essai - Munitions prohibées

**Réponse :**

La capacité de posséder et de stocker des armes prohibées est obligatoire.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-12DF50/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

059sv

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6399-12DF50

File No. - N° du dossier

059svW6399-12DF50

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

### **La question suivante est liée à la feuille de soumission financière Présentation**

Question 6. Dans l'annexe 1, offre Fiche de présentation des états financiers, l'utilisation d'un "taux de travail" n'a pas de sens pour les services: développement d'un prototype en 3-D, moulage par injection, Extrusion Anodisation et que le coût de ces services / produits est un facteur de la taille de l'élément, les matériaux, la quantité, la complexité et de l'outillage nécessaire pour un taux horaire n'est pas d'une manière significative à communiquer le coût pour ces articles.

Question 7. Il est supposé que certains des contrats qui en découlent pour le prototypage / fabrication nécessiterait l'adjudicataire de se procurer des matériaux. Comment ces matériaux à payer pour?

### **Réponse aux questions 6-7:**

Conformément à l'annexe A, par 4.2, "L'entrepreneur doit fournir l'équipement, le matériel et les ressources nécessaires pour fabriquer des prototypes d'équipement, de composantes et de pièces".

Annexe B a été modifiée pour tenir compte de la facturation des coûts des matières directes entrepreneur, approuvées par le MDN en vertu d'une autorisation de tâches (AT). Les coûts matériels directs seront payés lorsque l'entrepreneur fournira des factures et documents justificatifs. Tous les frais supplémentaires liés au matériel devraient être inclus dans le taux d'activité entrepreneur proposé à l'annexe B, section 1.

**Partie 2.**

**A ANNEXE B-Base de paiement, Supprimer l'annexe B BASE DE PAIEMENT dans tout son intégralités et remplacer avec:**

**ANNEXE B  
BASE DE PAIEMENT**

**1. MAIN-D'OEUVRE : aux taux fermes suivants.**

CATÉGORIE (OU NOM)	TAUX HORAIRE FERME
Ingénieur intermédiaire	\$ _____
Technicien spécialiste en génie	\$ _____
Administrateur du projet	\$ _____
Usinage CNC	\$ _____
Usinage alternative précision	\$ _____
Soudage Precision	\$ _____
Développement de prototypes 3-D	\$ _____
Moulage d'injection	\$ _____
Anodisation	\$ _____
L'extrusion	\$ _____

**Prévu : \_\_\_\_\_ \$**

**2. MATÉRIAUX ET FOURNITURES : au prix de revient effectif sans majoration**

**Prévu : \_\_\_\_\_ \$**

**3. EXPÉDITION**

**Prévu : \_\_\_\_\_ \$**

À la demande de l'AT, l'entrepreneur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour expédier toute pièce, tout prototype ou toute composante depuis son adresse canadienne vers toute destination déterminée par l'AT.

**4. FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE :**

**Prévu : \_\_\_\_\_ \$**

(a) Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance encourus par l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, pour:

- (i) les services rendus à l'intérieur de la région de la capitale nationale (RCN). La région de la capitale nationale est définie dans la *Loi sur la capitale nationale*, L.R. 1985, ch. N-4 1985, art.2, qui peut être consultée sur le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : <http://laws.justice.gc.ca/fra/N-4/> ; et
- (ii) tout déplacement entre le lieu d'affaires de l'entrepreneur et la région de la capitale nationale (RCN).

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6399-12DF50/A

Amd. No. - N° de la modif.

004

Buyer ID - Id de l'acheteur

059sv

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6399-12DF50

File No. - N° du dossier

059svW6399-12DF50

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 
- (b) Pour les services fournis à l'extérieur de la RCN, l'Entrepreneur sera remboursé pour ses frais autorisés de déplacement et de subsistance qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour le profit et(ou)les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas, à l'utilisation d'un véhicule privé et aux faux frais qui sont précisées aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil du Trésor (<http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&sid=98&slabel=td-dv-a3>), et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux «voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux «employés».
- (c) Le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance engagés par l'entrepreneur parce qu'il doit réinstaller des membres de son personnel pour répondre aux conditions du contrat.
- (d) Tout déplacement doit être approuvé au préalable par le responsable technique. Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

**Coût estimatif - Limitation des dépenses : \_\_\_\_\_\$  
(TPS/TVH en sus)**

Exception faite du ou des taux et du ou des prix fermes, les montants apparaissant dans les divers articles précisés ci-dessus ne sont que des estimations. Il sera permis de les modifier aux fins de facturation au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à la condition que ces changements soient mineurs, qu'ils soient approuvés au préalable par le responsable technique, et que le coût estimatif ne dépasse pas la limitation des dépenses précisée ci-dessus"

**TOUS LES AUTRES TERMES ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**